**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 27 septembre 2012 17 h**

**Séance tenue le jeudi 27 septembre 2012 Salle du conseil de l'hôtel de ville**

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. Gilles Deguire, M. Francis Deroo, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Tony Di Gennaro, représentant du maire de la Ville de Kirkland, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino, Mme Monique Worth et M. Morris Vesely.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :**

M. Michel Bissonnet, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin et M. Claude Trudel.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Mme Monique Worth agit à titre de présidente de l'assemblée.

---

La présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

| Question de | À | Objet |
|---|---|---|
| M. Michel Benoît | M. Gérald Tremblay | Gestion de la Société de vélo en libre service – BIXI et parallèle avec les déclarations à la Commission Charbonneau sur l'industrie de la construction / Système de collusion confirmé |

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 12.

---

**2 - Période de questions des membres du conseil**

La présidente de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

| Question de | À | Objet |
|---|---|---|
| M. Peter F. Trent | M. Gérald Tremblay<br>(M. Richard Deschamps) | Retrait de l'article 20.12 de l'ordre du jour afin de respecter les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs / Responsabilité locale |
| Mme Maria Tutino | M. Gérald Tremblay<br>(M. Richard Deschamps) | Double taxation de l'eau et prendre en compte les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs |

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 21.

---

**CG12 0335**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Bélanger

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 septembre 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant les articles 20.12 et 20.15.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG12 0336**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 août 2012**

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 août 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 septembre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG12 0337**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 août 2012**

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 août 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 septembre 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 9 juillet au 26 août 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 9 juillet au 26 août 2012.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 9 juillet au 26 août 2012.

---

**5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

**Par monsieur Michael Applebaum**

5.01 Réponse à monsieur Anthony Housefather – Stationnements fournis aux employés – GDD 1125323002.

---

**7 - Dépôt**

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 08-209-12 du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Prolongement de la piste cyclable vers l'Anse-à-l'Orme.

---

**CG12 0338**

**Dépôt du rapport bimestriel de gestion du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de mai et juin 2012**

La porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de gestion bimestriel du Service de police de la Ville de Montréal pour les mois de mai et juin 2012, et le conseil en prend acte.

07.02 1120108003

---

**CG12 0339**

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2012, projetés à la fin de l'exercice - Volet agglomération et de l'état des revenus et dépenses réels global de la Ville au 31 juillet 2012 comparé au 31 juillet 2011**

La porte-parole de l'assemblée dépose l'état des revenus et dépenses de la Ville au 31 juillet 2012 - Volet agglomération, projetés à la fin de l'exercice et de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 juillet 2012 comparé au 31 juillet 2011, et le conseil en prend acte.

07.03 1125205006

---

**9 - Rapport du maire sur la situation financière de la Ville**

La présidente de l'assemblée appelle le point « Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal ».

9.01 Monsieur Gérald Tremblay fait lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également le tableau de la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 $, pour la période du 27 août 2011 au 26 août 2012, ainsi que celle des contrats de plus 2 000 $ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $.

---

**CG12 0340**

**Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal dans les journaux diffusés sur le territoire**

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

**15 – Déclaration / Proclamation**

La présidente de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

---

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG12 0341**

**Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Bell Canada pour l'acquisition sur demande de serveurs à processeurs Intel et de composantes pour le Service des technologies de l'information - Appel d'offres public 12-11946 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2012 par sa résolution CE12 1424;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de serveurs à processeurs Intel et de composantes;

2 - d'accorder à Bell Canada, soumissionnaire conforme ayant reçu le pointage le plus élevé, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11946 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1125954005

---

**CG12 0342**

**Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec option de 2 prolongations de 12 mois supplémentaires chacune, avec Distribution T.I.M. pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidants de l'île de Montréal - Appel d'offres public 12-12135 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2012 par sa résolution CE12 1423;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure une entente cadre d'une durée de 12 mois assortie d'une option de 2 prolongations de 12 mois additionnels pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletin d'informations aux résidants de l'île de Montréal;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Distribution T.I.M., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12135 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1125983003

---

**CG12 0343**

**Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 36 mois, avec Équipement de Sécurité Universel inc. pour la fourniture sur demande de vêtements de pluie - Appel d'offres public 12-12163 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1446;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de vêtements de pluie;

2 - d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12163 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1125296004

---

**CG12 0344**

**Approuver deux projets de modification aux protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec volet « social et communautaire » pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1461;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'approuver deux projets de modification aux ententes intervenues entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal (CM02 0587) visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec volet « social et communautaire », pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1120498002

---

**CG12 0345**

**Approuver le projet de convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement, par la CMM, d'un soutien financier de 25 000 $**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 août 2012 par sa résolution CE12 1409;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement, par la CMM, d'une aide financière de 25 000 $, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de la contribution financière, lequel sera versé au budget du Service des Affaires institutionnelles (affaires gouvernementales);

3 - d'autoriser le directeur général de la Ville à signer la convention à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Adopté à l'unanimité.

20.05 1121294004

---

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG12 0346**

**Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de cinq ans et neuf mois, à compter du 1er avril 2010, un terrain vacant situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, à des fins de stationnement et à compter du 1er septembre 2012, à des fins d'une cour de services temporaire pour l'arrondissement de Ville-Marie et une aire de chantier pour le Projet Bonaventure (phase 1), pour un loyer total de 551 503,64 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1462;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'addenda au bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain vacant situé sur la rue Ann, d'une superficie d'environ 5 364,8 mètres carrés, constitué du lot 2 596 622, pour une période de cinq ans et neuf mois, à compter du 1er avril 2010, à des fins de stationnement, et à compter du 1er septembre 2012, à des fins de cour de services temporaire pour l'arrondissement de Ville-Marie et une aire de chantier pour le Projet Bonaventure (phase 1), moyennant un loyer total de 551 503,64 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'addenda;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Tony Di Gennaro
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.06 1124733002

---

**CG12 0347**

**Accorder un contrat de gré à gré à BPR inc. pour les services de maintenance de logiciels pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 1 552 162,50 $, taxes incluses / Approuver un contrat de gré à gré de Licence entre BPR inc. et la Ville et un contrat d'entiercement entre la Ville, BPR inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1er janvier 2012 (Fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1447;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de gré à gré par lequel BPR inc., fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services de maintenance du logiciel Csoft et des logiciels spécifiques au système CIDI, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2012, pour une somme maximale de 1 552 162,50 $, taxes incluses;

2 - d'approuver un contrat de licence entre BPR inc. et la Ville, rétroactivement au 1er janvier 2012, afin de consolider les droits d'utilisation consentis par BPR inc. à la Ville;

3 - d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, BPR inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1er janvier 2012, afin de permettre à la Ville d'avoir accès aux codes sources en cas de défaillance de BPR inc.;

4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer tous les documents contractuels ainsi que tous documents donnant suite à la présente résolution pour et au nom de la Ville;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1113334053

---

**CG12 0348**

**Approuver la sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc. un espace pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de 5 ans, soit du 1er novembre 2010 au 31 octobre 2015 - Dépense totale de 131 912,38 $, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1504;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'approuver le projet de sixième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 2010, un espace sur le toit de l'édifice pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 131 912,38 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1124565005

---

**CG12 0349**

**Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité supplémentaire en 2016 - Dépense totale de 1 912 180,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12169 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1483;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 912 180,73 $, taxes incluses, pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité supplémentaire en 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 807 180,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12169;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1123838012

---

**CG12 0350**

**Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Groupe Trium inc. pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-11966 - (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1486;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11966 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1123997008

---

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11, 20.13 et 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG12 0351**

**Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans avec la firme Michel Gohier ltée pour la fourniture et l'installation de diverses bennes et de chasse-neige inter-essieu sur des châssis de camions fournis par la ville - Appel d'offres public 12-11944 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1484;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- de conclure une entente cadre, d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de diverses bennes (basculantes, bennes-épandeur 4 saisons, bennes-épandeur en «U») et de chasse-neige inter-essieu sur des châssis de camions fournis par la ville;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Michel Gohier ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11944 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1123447002

---

**Article 20.12 - Accorder un contrat à Itron Canada pour la fourniture d'émetteurs pour compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 357 342,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12150 (1 soum.)**

Retiré (voir article 3.01).

---

**CG12 0352**

**Accorder un contrat à Explora-Sol inc. pour les services de forage requis pour la réalisation d'une étude géotechnique pour un projet de conduite d'eau en tunnel dans la Ville de Montréal (Réservoir Rosemont, Lot 1 - Projet A-209), pour une somme maximale de 212 450,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12349 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1489;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Explora-Sol inc. (Groupe ABS inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de forage requis pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sommaire des sols pour un projet de conduite d'eau en tunnel dans la Ville de Montréal [Réservoir Rosemont, Lot 1 - Projet A-209], aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 212 450,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 12-12349 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1123855013

---

**CG12 0353**

**Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture de bottes de cuir de marque et modèle Haix Hero - Appel d'offres public 12-11861 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE1490;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de bottes de combat en cuir de marque et modèle Haix Hero;

2- d'accorder à Boivin & Gauvin inc., compagnie ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11861 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Tony Di Gennaro
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.14 1123838010

---

**Article 20.15 - Accorder un contrat à Mivela Construction inc. pour la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, d'îlots, de saillie, d'un système d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-De-Sève, dans l'arrondissement de Ville-Marie (Prolongement du réseau des pistes cyclables-2012) - Dépense totale de 1 608 131,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 216801 (4 soum.)**

Retiré (voir article 3.01).

---

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG12 0354**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour la mise aux normes des issues au Quartier général des incendies, situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie (bâtiment 0213) - Dépense totale de 610 554,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5603 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1495;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 610 554,62 $, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes des issues au Quartier général des incendies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 315,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5603;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1123456008

---

**CG12 0355**

**Accorder un contrat à Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation du toit du réservoir Côte-des-Neiges - Dépense totale de 1 628 758,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10042 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1496;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 628 758,39 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation du toit du réservoir Côte-des-Neiges, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 460 423,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10042 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.17 1120884004

---

**CG12 0356**

**Accorder un contrat de services professionnels à Fiducie Desjardins inc. pour la fiducie et la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal pour les dix prochaines années, pour une somme maximale de 837 465,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12040 (2 soum. - 1 conforme ) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1501;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Fiducie Desjardins inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 837 465,19 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12040 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1120144003

---

**CG12 0357**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 3 176 201,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9984 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2012 par sa résolution CE12 1452;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 3 176 201,10 $, taxes incluses, pour des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 026 201,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9984;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.19 1122982006

---

**CG12 0358**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure un contrat d'approvisionnement, pour une période de 8 ans, avec Air Liquide Canada inc. pour la fourniture d'oxygène liquide pour 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J. Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide pour 2 usines de production d'eau potable (Atwater et Charles-J. Des Baillets), incluant les frais de base mensuels pour l'utilisation des équipements de stockage des gaz comprimés et d'évaporation des gaz - Appel d'offres public 12-11603 - (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1540;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure un contrat d'approvisionnement, pour une période de 8 ans, pour la fourniture d'oxygène liquide pour 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J. Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide pour 2 usines de production d'eau potable (Atwater et Charles-J. Des Baillets), incluant les frais de base mensuels pour l'utilisation des équipements de stockage des gaz comprimés et d'évaporation des gaz;

3 - d'accorder à Air Liquide Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11603 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.20 1124752003

---

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG12 0359**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue Duke, 80 mètres au nord de la rue Wellington à la rue William et la construction d'un égout sanitaire, la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques (Lots 5 et 6 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 119 819,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 214703 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1548;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 3 119 819,81 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, dans la rue Duke, 80 mètres au nord de la rue Wellington à la rue William et construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Jacques (Lots 5 et 6 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 720 819,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214703;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Tony Di Gennaro
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.21 1124002003

---

**CG12 0360**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les services d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc et leurs accessoires, pour une somme maximale de 1 161 806,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12146 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1550;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc et leurs accessoires, pour une somme maximale de 1 161 806,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12146 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.22 1124095004

---

**CG12 0361**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Raymond Chabot Grant Thornton et Cie pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle pour une somme maximale de 3 500 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12276 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1549;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture de services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle;

3 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablies, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 500 000 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12276 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette dépenses à même les budgets de la Direction générale et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1122464003

---

**CG12 0362**

**Accorder un contrat à Ethnoscop inc. pour les services professionnels en archéologie dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord pour une somme maximale de 632 307,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12153 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2012 par sa résolution CE12 1293;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, pour une somme maximale de 632 307,31$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12153 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1123501005

---

**CG12 0363**

**Accorder un contrat à Cité Nissan pour la fourniture de 3 véhicules électriques de marque-modèle Nissan Leaf - Dépense totale de 110 941,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12353 (9 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1539;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Cité Nissan, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 3 véhicules électriques de marque-modèle Nissan LEAF, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 941,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12353;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1121605001

---

**CG12 0364**

**Accorder un contrat à Construction Garnier ltée pour la reconstruction des égouts sanitaires et pluviaux, des conduites d'eau secondaires et principale dans la rue Smith, de la rue Murray à la rue Ann, la construction d'un égout sanitaire dans la rue Peel, de la rue Wellington à la rue Smith et la réhabilitation des conduites d'eau de 1200 mm dans un terrain délimité par les rues Ann et Smith et sous le pont Wellington, de la rue Square Gallery à la rue Murray, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 6 594 515,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 222601 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1543;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 6 594 515,90 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des égouts sanitaire et pluvial, des conduites d'eau secondaire et principale dans la rue Smith, de la rue Murray à la rue Ann, la construction d'un égout sanitaire dans la rue Peel, de la rue Wellington à la rue Smith, et la réhabilitation des conduites d'eau de 1200 mm dans un terrain délimité par les rues Ann et Smith et sous le pont Wellington, de la rue Square Gallery à la rue Murray, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Construction Garnier ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 340 050,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222601 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Tony Di Gennaro
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

20.26 1124822010

---

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG12 0365**

**Approuver la programmation numéro 3 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1511;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1- d'approuver la programmation des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles aux subventions du programme de Transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, jointe au dossier décisionnel;

2- de s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 qui s'appliquent à elle, à savoir :

- être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

- à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

3- de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1121158003

---

**CG12 0366**

**Approuver les travaux visant le déplacement de câbles situés dans le domaine public de la Ville à l'intérieur des massifs de la Commission des services électriques de Montréal effectués par Hydro-Québec en 2009 dans le cadre du Projet Bonaventure (phase 1) / Autoriser le remboursement du paiement de 147 346,54 $, taxes incluses, fait par la Société du Havre de Montréal (SHM) à Hydro-Québec pour la réalisation de ces travaux**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012 par sa résolution CE12 1515;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

1- d'approuver les travaux visant le déplacement de câbles situés dans le domaine public de la Ville à l'intérieur des massifs de la Commission des services électriques de Montréal effectués par Hydro-Québec en 2009 dans le cadre du Projet Bonaventure (phase 1);

2- d'autoriser le remboursement du paiement de 147 346,54 $, taxes incluses, fait par la Société du Havre de Montréal (SHM) à Hydro-Québec pour la réalisation de ces travaux;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Tony Di Gennaro
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Morris Vesely

30.02 1121009004

---

**CG12 0367**

**Autoriser le directeur de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie à présenter et à signer au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention de certificats d'autorisation nécessaires en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1566;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'autoriser le directeur de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention de certificats d'autorisation nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de la Direction des grands parcs et du verdissement, en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1124956014

---

**CG12 0368**

**Autoriser la modification du PTI agglomération pour une somme de 272 000 $ dans le cadre du projet de réaménagement du square Saint-Louis**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1557;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'autoriser la modification du PTI agglomération pour une somme de 272 000 $, pour le projet de réaménagement du square Saint-Louis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1124950003

---

**CG12 0369**

**Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 septembre 2012 par sa résolution CE12 1571;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1120474002

---

**CG12 0370**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1125885003

---

**CG12 0371**

**Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc, ne sont pas de la nature la plus locale », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1115075004

---

**CG12 0372**

**Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (Trame verte de l'est)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (Écoterritoire de la trame verte de l'Est), l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1124198009

---

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG12 0373**

**Adoption - Règlement modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - « Écoterrotoire de la Trame verte de l'Est »**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - « Écoterrotoire de la Trame verte de l'Est » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juillet 2012, par sa résolution CE12 1146;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé : « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » afin de retirer le lot projeté 5 057 738 du cadastre du Québec de l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est;

2- de ne prévoir aucune condition ou modalité afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1124602001

*RCG 12-014*

---

**CG12 0374**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012, par sa résolution CE12 1237;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1122913025

*RCG 09-023-3*

---

**CG12 0375**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2012, par sa résolution CE12 1233;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé« Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », sujet à son approbation par le ministre des Transports, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1120083007

*RCG 12-015*

---

**CG12 0376**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2012, par sa résolution CE12 1383;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG09 023) ».

Adopté à l'unanimité, soit à plus de la double majorité des voix en regard de l'article 5.1 du paragraphe 3 de ce règlement.

42.04 1123890004

*RCG 09-023-4*

---

**CG12 0377**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2012, par sa résolution CE12 1519;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Transports, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1125337011

*RCG 12-016*

---

**CG12 0378**

**Nomination aux Commissions permanentes du conseil**

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Gérald Tremblay

Et résolu :

de nommer madame Andrée Champoux, à titre de présidente de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement de madame Maria Calderone.

Adopté à l'unanimité.

51.01

---

À 17 h 41, du consentement unanime des membres présents, la déclaration suivante est ajoutée à l'ordre du jour :

**CG12 0379**

**Ajout - Déclaration offrant les plus sincères condoléances du conseil d'agglomération de Montréal à la famille de monsieur Michel Leduc, maire de la Ville de LaSalle de 1983 à 2001**

Attendu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès, le 14 septembre 2012, de monsieur Michel Leduc, maire de la Ville de LaSalle de 1983 à 2001;

Attendu que monsieur Leduc était bien connu dans le monde municipal et qu'il a défendu les intérêts des LaSalloises et LaSallois avec détermination et a assuré le rayonnement de sa ville au sein des municipalités du Québec, jusqu'à son intégration à la nouvelle Ville de Montréal;

Attendu que par son dévouement, par sa personnalité, par son talent et par l'autorité avec laquelle il a dirigé la Ville de LaSalle pendant près de vingt ans, le maire Leduc tient une place importante dans l'histoire de sa ville;

Attendu que les LaSalloises et LaSallois doivent à son esprit visionnaire et à sa persévérance de nombreuses réalisations durables, dont l'Aquadôme, le développement du secteur industriel, la bretelle Angrigon, la première collecte sélective porte-à-porte au Québec, la création de Développement économique LaSalle et le parc des Rapides;

Attendu que l'influence de Michel Leduc a dépassé les limites de LaSalle, puisqu'il a joué un rôle stratégique dans le monde municipal, tout particulièrement à la Communauté urbaine de Montréal, dans les dossiers de l'environnement et du transport en commun.

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

que les membres du conseil d'agglomération de Montréal offrent à sa conjointe Micheline Séguin, ses fils Stéphane et Christian et les membres de sa famille leurs plus sincères condoléances.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

À 17 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

_____
Monique Worth
Présidente de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Gérald Tremblay
Maire